

2011/3381 - Signature d'une convention de coproduction avec la société Cendrane Films pour la production d'une série de films d'animation de 6x5 minutes : "Kinoa 7" (Direction de l'Education) (BMO du 04/04/2011, p. 0833)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous avons une série de rapports concernant la chaîne éducative Cap Canal sur lesquels je voudrais dire quelques mots.

Je pense qu'ils sont illustratifs des évolutions que nous sommes en train de conduire sur les partenariats et les coopérations avec un certain nombre d'organismes et qui vont permettre à la fois d'alléger la charge de la Ville mais aussi, d'assurer des productions de qualité.

Premier exemple, le rapport qui porte sur la coopération avec le Théâtre Nouvelle Génération pour lequel nous avons une captation de programmes et tout un travail d'éducation en direction des enfants ensemble. C'est là un partenariat exemplaire et qui en plus, ne nous coûte pas grand-chose en apport en numéraire.

Nous avons le rapport 3381 pour une série de films d'animation de 6 fois 5 minutes. Voilà un exemple de production où nous amenons zéro euro en numéraire. Nous valorisons simplement l'apport de l'équipe de Cap Canal et de ses matériels. C'est l'occasion d'une coopération avec une télévision locale régionale TV8 Mont Blanc.

Nous avons également un rapport sur la coopération avec l'AFPA, grand organisme national de formation professionnelle qui va permettre sur 3 ans d'amener 60 000 euros de recettes pour la Ville chaque année. Voilà un exemple de développement, un premier exemple de partenariat national et de reconnaissance de cette chaîne et sur un champ de compétences qui n'est pas directement celui de la Ville et qui est donc assuré par d'autres.

Monsieur le Maire, nous pouvons annoncer dans les prochaines séances du Conseil, une fois que cela sera adopté par les instances de ce nouveau partenaire, l'arrivée d'un partenaire national reconnu sur le plan de l'éducation et qui sera une référence scientifique nationale, voire internationale pour la chaîne Cap Canal et qui nous permettra de parachever le plan de pérennisation de notre chaîne et d'alléger la charge pour les finances des contribuables lyonnais, tout en assumant l'avenir de cet instrument d'éducation à l'image sans égal.

M. GEURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, depuis le début de ce mandat, nous avons voté l'ensemble des délibérations concernant Cap Canal et ce, même si, comme les élus du Groupe Ensemble pour Lyon, nous nous interrogeons parfois.

Nous estimons cependant que la production audiovisuelle d'outils pédagogiques ne peut être uniquement du ressort du secteur

marchand. L'éducation constitue pour nous un domaine spécifique dans lequel le secteur public doit être impliqué. Au-delà, l'équilibre financier de telles productions est pour le moins délicat, aussi si l'on veut des réalisations de qualité aussi bien sur le fond que sur la forme, un soutien financier public est nécessaire.

Depuis un an, grâce à un partenariat de la Ville de Lyon avec la société Numéricâble, les émissions produites par Cap Canal bénéficient d'une diffusion de type « à la demande » sur internet. Cette évolution nous paraît très positive car elle est plus adaptée au rythme de chaque classe.

A court terme, nous souhaitons une plus grande lisibilité budgétaire et donc également du coût de Cap Canal. En effet, son organisation actuelle, noyée dans le budget de la Ville, fait qu'il est très difficile, pour ne pas dire impossible, d'avoir une vision réelle et globale du budget de Cap Canal. A ce propos, je souhaite redire à Yves Fournel que quand Cap Canal participe sous forme de valorisation à une coproduction, cela représente un coût. Certes, ce n'est pas directement de l'argent qui est investi par Cap Canal, ce sont des mises à disposition de personnels comme Yves Fournel vient de l'indiquer, de matériels, de locaux... mais le tout est intégré dans le budget municipal et a donc bien un coût pour la Ville de Lyon !

Ceci me permet de rappeler une demande récurrente de notre groupe, nous souhaiterions que lors du prochain examen du compte administratif de la Ville de Lyon, une présentation par mission avec une granulométrie fine soit disponible. Ceci permettrait ainsi facilement de redescendre au budget de Cap Canal, et non pas uniquement au budget de la délégation Education.

De plus en plus, Cap Canal développe des productions audiovisuelles couvrant l'ensemble du parcours éducatif. Ainsi, comme l'a rappelé Yves Fournel, lors de ce seul conseil, la convention avec l'AFPA nous permet d'être présents dans le secteur de la formation professionnelle et de l'apprentissage, la production des deux films sur « les métiers de la croissance verte » dans le secteur de l'orientation scolaire. A l'heure où l'on parle de formation tout au long de la vie, cela nous paraît souhaitable et même nécessaire, mais on s'éloigne de plus en plus des missions et compétences de la Ville : le secteur de la petite enfance et de l'école primaire. Nous allons ainsi vers des compétences assurées par le département du Rhône qui développe lui aussi des outils éducatifs audiovisuels et internet, ainsi que la Région Rhône-Alpes. Il ne faut pas non plus oublier certains services développés par l'université de Lyon, je pense notamment aux outils développés par ICAP.

En conclusion, pour faire mieux à budget constant, nous souhaitons que très rapidement, des discussions aient lieu avec la Région et le Département pour mutualiser les investissements de chaque collectivité. Dans notre esprit, cela pourrait aboutir à la création d'une SEM

qui permettrait une plus grande transparence budgétaire et faciliterait les partenariats privés.

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6^e arrondissement :
Monsieur le Maire, mes chers Collègues, avec ce rapport et les suivants, nous ne pouvons que constater une nouvelle fois que la kyrielle des conventions de production de Cap Canal continue sa marche interminable au fil des conseils municipaux. Donc, il faudrait cesser cette fuite en avant de Cap Canal et nous redemandons une nouvelle fois l'arrêt de Cap Canal.

Nous pensons que la priorité du service public local n'est pas dans l'entretien de ce gadget sans plus-value éducative. Les vrais enjeux éducatifs se situent ailleurs. Nous comprenons les Lyonnais qui disent dans la rue ou sur les forums, en avoir marre de payer des impôts, et pour beaucoup de se serrer la ceinture, quand l'argent public est gaspillé de la sorte. Il y a vraiment d'autres priorités économiques et sociales.

L'opération de sauvetage lancée en précipitation ne doit pas faire illusion, c'est de la poudre aux yeux qui ne peut dissimuler le doute persistant sur l'utilité et la pertinence de Cap Canal. Les partenaires, et notamment la Région à qui vous avez demandé de s'engager à vos côtés, ne semblent a priori pas pressés de vous suivre. Résultat, Cap Canal vit essentiellement sous perfusion des subsides municipaux. Sa survie est uniquement liée à votre volonté de lui accorder ces ressources. Il ne tient qu'à vous de mettre fin à l'aventure.

C'est une décision certainement difficile à prendre pour vous Monsieur le Maire, pour des raisons évidentes d'équilibre politique au sein de votre Majorité, équilibre aujourd'hui plus précaire que jamais, mais nous avons cru comprendre au mois de janvier que vous pourriez définitivement sceller le sort de Cap Canal. Alors, qu'attendez-vous ?

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, tout d'abord je voudrais rectifier quelque chose sur le groupe scolaire Jean de La Fontaine. Si j'ai bien compris, vous avez dit tout à l'heure que si les parents de Jean de La Fontaine ne voulaient pas de self, il ne serait pas fait. D'après ce que je sais, à la lecture de la lettre de la FCPE datée du 8 avril et des parents que j'ai rencontrés, les parents n'ont pas dit cela. Ils ont dit qu'ils ne voulaient pas d'une cantine pour les enfants de deux ans regroupée avec celle des primaires, parce que cela va nécessiter de faire sortir les tous petits de leur école, cela les oblige à traverser une rue pour se rendre à la cantine. Ils ne veulent pas de ce regroupement mais ils n'ont jamais dit qu'ils ne voulaient pas de self. Donc, je n'aimerais pas que les parents soient traités de la sorte et que leurs propos soient transformés, c'est donc une rectification que je fais un peu au pied levé.

Sur Cap Canal bien entendu, vous connaissez notre position. Je vais mettre à jour le compteur de Cap Canal, la dépense s'élève à 106.552 € depuis le 1^{er} janvier 2011 et à 2.454.535 € depuis le début de ce mandat. Je voudrais préciser à M. l'Adjoint que je sais parfaitement faire la

différence entre l'apport numéraire et l'apport en industrie. A l'inverse de vous-même, Monsieur l'Adjoint, j'estime que l'apport en industrie n'est absolument pas neutre puisqu'il correspond à un amortissement de frais généraux de Cap Canal assumés par la Ville : matériel, personnel, etc.

Je voudrais aussi apporter une autre précision, je suis toujours en attente d'un certain nombre d'éléments de votre part.

Premièrement, le 25 mars 2010 en commission, vous nous indiquez lancer une enquête d'utilisation auprès des enseignants dès avril 2010 et une grande enquête auprès des parents d'élèves à la rentrée scolaire 2010. Quels sont les résultats de ces deux enquêtes ? Ont-elles été faites ? Sont-elles frappées d'un sommeil cataleptique ? La vérité, c'est que vous connaissez parfaitement la réalité que vous continuez à nier par démagogie. Comme pour les cantines, les faits nous donnerons une fois de plus raison et vous serez obligé de vous rallier à notre analyse qui est celle du bon sens.

Deuxièmement, je viens d'entendre que vous avez parlé de nouveaux partenariats. Or, j'attendais fébrilement des annonces sur ces nouveaux partenariats. Je suis un peu déçue pour l'instant parce que je vous ai entendu parler de TNG, TV 8 et l'AFPA, donc rien de nouveau, ce sont des partenariats qui sont ...

J'attends donc avec impatience aussi l'arrivée du partenaire surprise que vous avez annoncé et je demande que les partenariats soient suffisamment étoffés pour que la chaîne Cap Canal ne pèse pas aussi lourdement qu'elle pèse actuellement sur les finances de la Ville.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, je n'ai pas l'habitude d'annoncer un nom de partenaire avant que son conseil d'administration ne se soit réuni. Il se réunit lundi prochain, donc en prochaine séance du conseil, je pourrai l'annoncer.

M. LE MAIRE : Comme nous avons Cap Canal à toutes les séances du Conseil, rendez-vous au prochain Conseil municipal avec les mêmes, dans les mêmes rôles.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Ensemble pour Lyon - UMP, Nouveau Centre et Apparentés et Lyon Divers Droite ont voté contre.)

(Adopté.)